

Commission Technique sur la Biosécurité

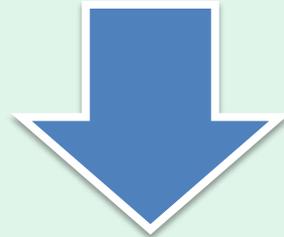
SOUS-COMMISSION SCIENTIFIQUE N°2

MISE EN PLACE DU RESEAU NATIONAL DES LABORATOIRES DE CONTRÔLE ET DE DETECTION DES OGM

Hazar BELLI ABDELKEFI (PFN Protocole de Carthagène)

Tunis – Tunisie du 05 au 09 mars 2018

Commission Nationale Technique de Biosécurité



**Cadre juridique
et institutionnel
sur la biosécurité**

**Réseau des
laboratoires**

- OGM
- Agents pathogènes
- EEE

**Communication,
Sensibilisation &
Education**



A cartoon illustration of a scientist in a white lab coat with a yellow 'AESA' badge. He is looking through a microscope and holding his head in his hand, looking distressed. A speech bubble above him says "NON VRAIMENT SE NE VAIS RIEN A SIGNALER...". On the table in front of him is a corn cob. The cartoon is set against a light green background.

**Expertise des OGM :
l'évaluation tourne le dos à la science**

infoOGM
Vos droits citoyens
www.infoogm.org

Commission Technique sur la Biosécurité

SOUS-COMMISSION SCIENTIFIQUE N°2 (2014- 2017)

Coordinateur de la commission: ***Maher Chaouachi (ISBM)***

Membres fixes de la commission:

- ***Mme Hazar Belli (MALE)***
- ***Mr Hatem Bel Belgacem (MALE)***
- ***Mr Maher Medini (BNG)***
- ***Mme Olfa Saddoud (BNG)***
- ***Mme Neila JELLOULI (BNG)***
- ***Mme Saloua BEN FREDJ (LASP)***
- ***Mme Afef Saffar (MA)***
- ***Mlle Rawdha Hellal (LCAE)***
- ***Mme Sana Jaballah (CTAA)***
- ***Mme Sarra Rassaa (CTAA)***
- ***Mr Mondher Mansour (ANCSEP)***
- ***Mme Hela Gliss (CITET)***
- ***Mme Sanaa Smaali / Mme Wiem JMOUR (INORPI)***



Contexte: Pourquoi détecter les OGM ?

- Permettre aux consommateurs tunisiens de conserver leur libre choix
- CAS DE NOTRE PAYS: S'informer si: OGM autorisé, non autorisé ou inconnu?
- *Permettre l'application de la réglementation nationale*
(Commission 1)



Objectifs de la commission



- Fixer les missions de la commission du Réseau Nationale des Laboratoires de Contrôle des OGM
- Prospecter les laboratoires du réseau (fiche d'évaluation)
- Définir les missions de chaque laboratoire (Contrôle des OGM)
- Mettre en place le réseau de laboratoires (Projet de convention cadre)
- Lancer la mise en place des protocoles d'analyses techniques adéquats
- Equipement des laboratoires selon la disponibilité des fonds (en cours)
- Lancement du projet de l'accréditation ISO 17025

Missions de la Commission du Réseau National des Laboratoires de Contrôles des OGM

Préparation de la mise en œuvre de la réglementation nationale des aspects analytiques sur les OGM

- 1- Etat des lieux des capacités analytiques de chaque laboratoire pilote (BNG, LCAE, CTAA, LASP) ayant bénéficié d'un appui
- 2- Mise en place d'un réseau national de laboratoires
- 3- Accompagner les laboratoires dans le processus d'accréditation selon la disponibilité des fonds
- 4- Proposer un ou plusieurs laboratoires de référence parmi les laboratoires pilotes selon la spécificité de la matrice (alimentation animale et humaine, semences et plantes) et selon l'exigence de l'ISO17025
- 5- Assister le réseau aux développements, l'harmonisation et la standardisation des différents modules analytiques (échantillonnage, préparation et analyse) relatifs à la détection des OGM ou produits dérivés d'OGM.
- 6- Assurer la veille scientifique

Missions de la Commission du Réseau National des Laboratoires de Contrôles des OGM (suite)

7- Organiser des journées techniques et ateliers;

8- organiser des sessions de formations ;

9- Promouvoir la coopération nationale, régionale et internationale (ENGL...)

10- intégrer de la mission de cette commission dans les attributions de l'Instance Nationale de Biosécurité



Capacité d'analyses: exemple (source: Ministère du Commerce)

PRODUITS	Importation en 2013		
	Pays	Valeurs (MD)	Poids (T)
Saumons de l'atlantique (<i>salmo salar</i>) et saumons du danube (hucho hucho), frais ou réfrigères, a l'expection des filets et chair de poissons du n°03 04 et a l'exclusion des foies, œufs et laitances 03021400008	ITALIE	134,996	33,880
	NORVEGE	11,167	1,957
	MAURITANIE	0.294	0.60
	Somme	146,457	35,897
Fèves de soja , même concassées autres que de semence 12019000000	ETATS UNIS	217,040,011	219,853,450
	URUGUAY	127,809,675	123,611,820
	ARGENTINE	63,556,363	66,406,800
	PARAGUAY	57,723,096	57,618,160
Somme	466,129,146	467,490,230	
Huile brute de soja , même dégommée, importée par l'office national de l'huile pour Être coupÉE d'huile d'olive, autre que dans le cadre du contingent de l'union européenne 15071090030	ARGENTINE	72,524,080	43,556,280
	BRESIL	18,271,127	9,420,880
	ESPAGNE	17,222,896	9,152,520
	PAYS-BAS	16,745,499	8,982,240
	ALLEMAGNE	16,603,514	8,988,440
	ITALIE	10,455,023	6,272,880
Somme	151,822,199	86,373,240	
Huile de soja et ses fractions , raffinée, mais non chimiquement modifiée, destinée a des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine 15079010003	QATAR	4,225	3,229
	Somme	4,225	3,229
Autres huile de soja et ses fractions raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées a d'autres usages 15079090094	ESPAGNE	346,443	174,140
	TURQUIE	155,129	70,460
	FRANCE	0.318	0.36
	LIBYE	0.257	0.80
	Somme	502,147	244,716

10/03/2018

Capacité d'analyses: exemple (source: Ministère de l'Agriculture)

Espèces	Nombre d'échantillons/an
Luzerne (<i>Medicago sativa</i>)	60
Haricot commun (<i>Phaseolus vulgaris</i>)	30
Gazon (<i>Agrostis hirsutum</i>)	5
Aubergine (<i>Solanum melongena</i>)	15
Mais (<i>Zea mais</i>)	20
Melon (<i>Cucumis melo</i>)	110
Navet (<i>Brassica rapa</i>)	70
Cucurbita (<i>Cucurbita pepo</i>)	90
Bettrave (<i>Beta vulgaris</i>)	20
Piment (<i>Capsicum annum</i>)	120
Tomate (<i>Solanum lycopersicum</i>)	230
Sorgho (<i>Sorghum bicolor</i>)	90
Tabac (<i>Nicotiana tabacum</i>)	10
Petit pois (<i>Pisum sativum</i>)	70
Orge (<i>Hordeum vulagare</i>)	296 (Importation et production locale)
Blé (<i>Triticum aestivum</i>)	715 (Importation et production locale)
TOTAL	1951 échantillons/an

Missions des laboratoires de contrôles officiels du réseau

LABORATOIRES	MISSIONS
<p>LABORATOIRE CENTRALE D'ANALYSES ET D'ESSAIS (LCAE) -- Division Alimentaire --</p> 	<p><i>Effectuer des études, des recherches, des analyses et des essais de toute nature permettant la promotion de l'industrie, le contrôle de la qualité et l'application de la réglementation.</i></p>
<p>CENTRE TECHNIQUE AGROALIMENTAIRE (CTAA)</p> 	<p><i>Les Etudes, le Conseil et l'Assistance Technique, Sécurité des Aliments, Qualité et Environnement, La Formation et Gestion de Savoirs, la Recherche et Développement, la Veille et les Analyses et Essais</i></p>
<p>LABORATOIRE DE LA BANQUE NATIONALE DES GENES (BNG)</p> 	<p><i>La conservation des ressources génétiques végétales, animales et micro-organismes ainsi que la coordination et la promotion des activités de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques.</i></p>
<p>LABORATOIRE D'ANALYSES DES SEMENCES ET PLANTS (LASP)</p>	<p><i>La promotion, la consolidation et l'assurance de la qualité des semences produites localement ou importées</i></p>

Résultats des prospections des laboratoires du réseau

LABORATOIRE	MATRICE ANALYSE	Acquis	Besoins
LABORATOIRE CENTRALE D'ANALYSES ET D'ESSAIS (LCAE)	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation animale - Alimentation humaine - Matière première 	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux (disponible à partir de 2016) - Expérience dans l'accréditation ISO 17025 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel de Biologie Moléculaire (BM) - Formation pratique en BM
LABORATOIRE DE LA BANQUE NATIONAL DES GENES (BNG)	<ul style="list-style-type: none"> - plantes (toutes espèces) - semences - graines - plants 	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux - Matériel de BM - Personnel qualifié en BM 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'accréditation ISO17025
LABORATOIRE D'ANALYSES DES SEMENCES ET PLANTS (LASP)	<ul style="list-style-type: none"> - Semences 	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux - Matériel de BM 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'accréditation ISO17025 - Formation pratique en BM
CENTRE TECHNIQUE AGROALIMENTAIRE (CTAA)	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation animale - Alimentation humaine - Matière première 	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux(disponible à partir de 2016) -Matériel de BM -Expérience dans l'accréditation ISO 17025 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation pratique en BM

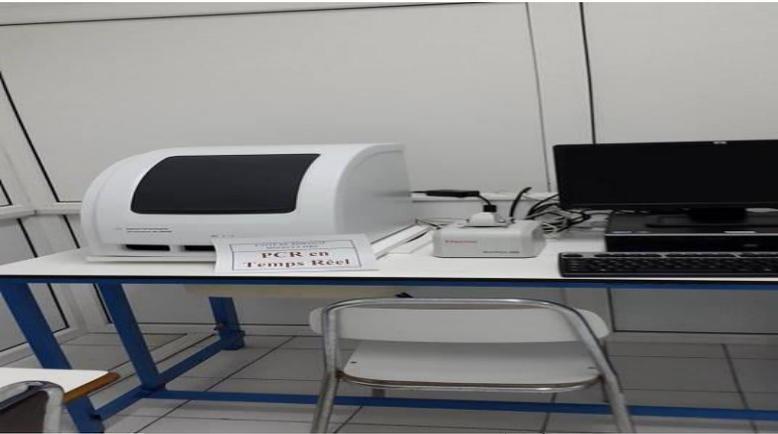
Résultats des prospections des laboratoires du réseau : état des lieux

	BNG	LCAE	CTAA	LASP
Accréditation ISO17025	+	+++	++	++
Aménagement du laboratoire	+++	+	+	+
Equipements	+++	+	++	++
Formations théoriques	+++	+++	+++	+++
Formations pratiques	+	+	+	+

BNG



CTAA

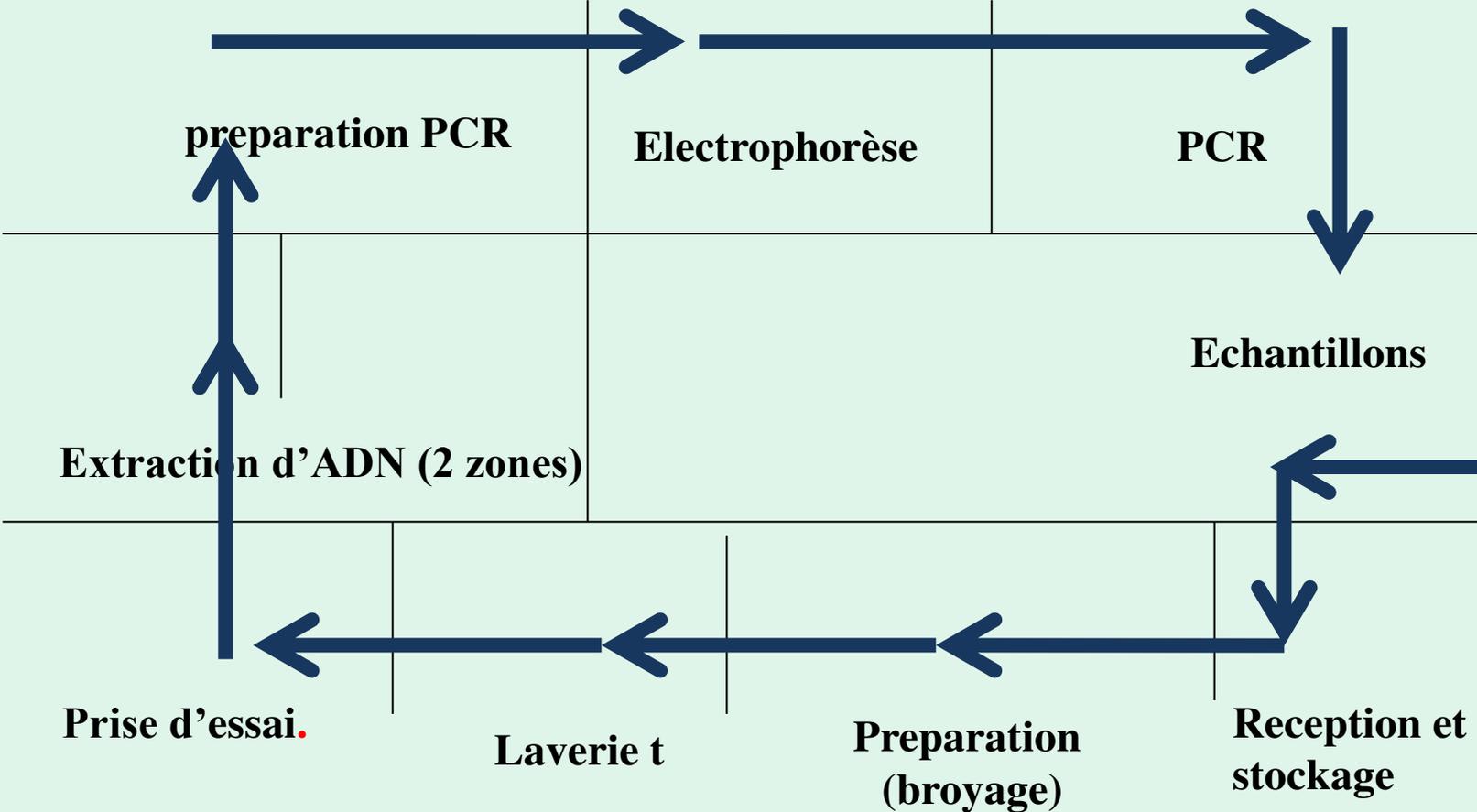


Unité de biologie moléculaire LCAE





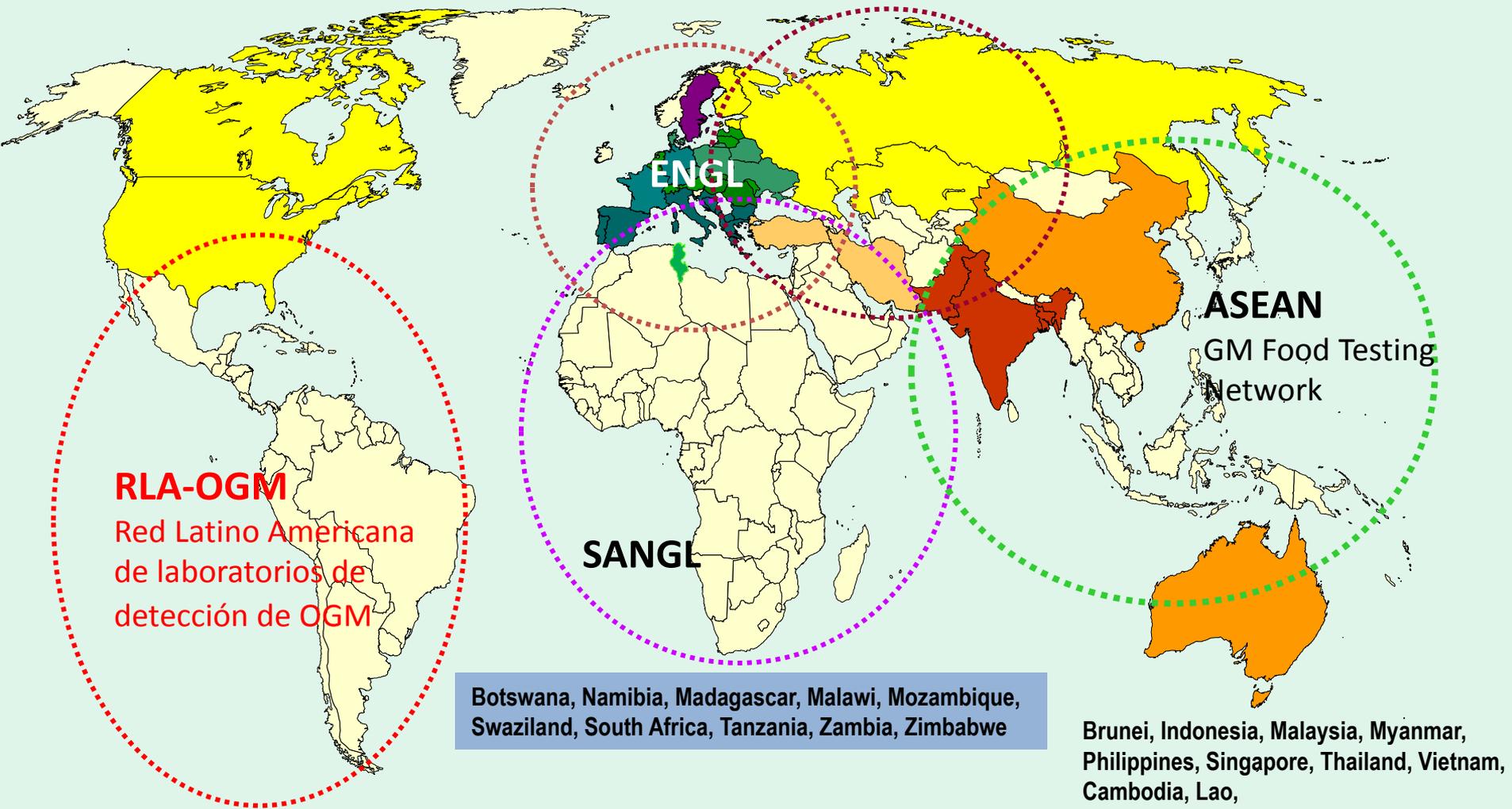
Conception d'un laboratoire de detection des OGM



Programme de Renforcement des capacités

- Utilisation du Centre d'Echange sur la Prévention des Risques Biologiques (BCH);
- Les procédures de notifications et demandes d'autorisations (décembre 2012);
- Les procédures d'évaluation et de gestion des risques biotechnologiques (décembre 2012);
- Visite d'un laboratoire de référence (Bruxelle 14 septembre 2012);
- Atelier de formation sur l'analyse des OGM / Projet bioprotech (Sfax-Novembre 2012)
- Formation technique (SCL Strasbourg 04-2013): Préparation de l'échantillon. Extraction et purification de l'ADN. Amplification par PCR. Traçabilité et interprétation des résultats;
- Visite du laboratoire de référence d'analyse des OGM (JRC Ispra 02 – 2015)
- Third MENA Regional Workshop on Harmonisation of GMO Detection and Analysis 22 - 23 November 2017

Global Network of GMO Laboratories



La convention cadre du réseau des laboratoires de Contrôles des OGM

- Relative à la mise en place d'un réseau de laboratoires de contrôles officiels (détection, l'identification et la quantification) des organismes génétiquement modifiés et produits dérivés
- Ministère signataires: Ministères chargés de **l'Environnement**, de **l'Industrie** et de **l'Agriculture**

Article 1er – Objet de la convention

Article 2 – Membres du réseau

Article 3 – Missions du réseau de laboratoires

Article 4 – Organisation et fonctionnement

Article 5 – Clause de confidentialité, propriétés des résultats, autorisation de publications

Article 6 – Durée de la convention,

Article 7 – Clause de résiliation en cas de litige

1. Objet de la convention

- Mise en place et coordination d'un réseau de laboratoires de contrôles **officiels** des Organismes Génétiquement Modifiés (OGMs) et les produits qui en dérivent en vue d'apporter **un appui scientifique et technique**, en matière de leurs détections, identifications et quantifications

2. Membres du réseau

- ✘ Le Laboratoire d'Analyses des Semences et Plants (LASP) ;
- ✘ Le Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais (LCAE) ;
- ✘ Le Centre Technique de l'Agro-alimentaire (CTAA);
- ✘ Banque Nationale de Gènes (BNG).

3. Missions du réseau de laboratoires (1)

1- Echanges scientifiques et techniques entre les laboratoires chargés du contrôle des OGMs et produits qui en dérivent par :

1.1- La veille technologique et réglementaire et la diffusion des informations au sein du réseau ;

1.2- Mettre au point, optimiser et développer des méthodes de détection, d'identification et de quantification des OGMs et les produits qui en dérivent;

1.3 - Faciliter l'accès aux matériels nécessaires aux travaux scientifiques conduits par le réseau ;

1.4 - Organiser et/ou participer à des essais inter-laboratoires ;

1.5 - Consolider les connaissances à travers l'organisation de formations au sein du réseau

3. Missions du réseau de laboratoires (2)

2. *Participation à :*

- 2.1- L'élaboration de normes, en collaboration avec les instances chargées de normalisation;
- 2.2 -Aux programmes de recherche et développement ayant trait à ce domaine ;
- 2.3- Aux travaux d'expertise scientifique et technique.

➡ *Il est exclu de cette convention les activités d'analyses réalisées dans le cadre des contrôles officiels ou des prestations de service par chaque membre du réseau dans son domaine d'activité et dans le respect de la confidentialité.*

4. Comité de pilotage : Organisation et fonctionnement (1)

1- Un comité de pilotage est chargé du suivi et de la programmation des activités du réseau

@ Composition :

- Membres du réseau des laboratoires.
 - Des représentants d'autres institutions et/ou des experts spécialisés peuvent participer aux réunions à la demande du comité de pilotage.
-
- *Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an ou chaque fois que cela est nécessaire.*

4. Comité de pilotage : Organisation et fonctionnement (2)

Ⓢ Rôles

- ➡ Définition des besoins du réseau;
- ➡ Etablissement du programme prévisionnel d'activités du réseau compatible avec les moyens qui lui sont octroyés ;
- ➡ Suivi et évaluation des résultats de l'activité du réseau ;
- ➡ Proposition de nouveaux membres au réseau.
- ➡ Organiser les réunions scientifiques et techniques et diffuser les comptes-rendus ;

4. Comité de pilotage : Organisation et fonctionnement (3)

🌀 Rôles

- ➡ Répartir les activités du réseau entre les différents membres tout en veillant à respecter les compétences propres de chacun;
- ➡ Veiller à assurer la notoriété du réseau par des publications et la représentation en tant que nécessaire (séminaires, scientifiques en particulier, nationaux et internationaux...);
- ➡ Rédiger, en collaboration avec les laboratoires du réseau, un rapport d'activité annuel. Ce rapport indique l'état d'avancement des travaux scientifiques conduits par le réseau, mentionne les obstacles rencontrés et émet des recommandations

5. Clause de confidentialité, propriétés des résultats, autorisation de publications

- Les membres du réseau sont tenus à respecter la confidentialité des activités.
- Toute publication ou communication à des tiers est soumise, à l'accord préalable, du comité de pilotage qui doit donner son avis, par écrit, **dans un délai d'un mois à compter de la réception du projet d'article.**
- ➡ ***Au cas de non retour de courrier dans le délai requis ; l'accord du comité de pilotage est considéré comme étant octroyé***

6. Durée de la convention

- La convention prend effet à partir de sa date de signature pour une durée de **cinq ans** renouvelable par reconduction expresse.
- Les signataires de cette convention cadre peuvent mettre fin à cet accord cadre, à tout moment, spécialement si la poursuite de la collaboration scientifique et technique ne se justifie plus en le notifiant six mois à l'avance.

Agreement for the implementation of the national Laboratories Network (GMO detection & quantification)



Le Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
Le Directeur Général
de l'Environnement et de la Qualité de la Vie
29 NOV 2016
Nabil HAMADA

Le Directeur Général de la Banque Nationale de Gènes
المدير العام
لبنك الوطني للجيئات
مبارك بك ناصر
07 شبير 2016

Le Directeur Général de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Piscicoles, de la Pêche et de la Transformation des Produits Agricoles
Direction Générale de Production et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles
Le Directeur Général de La Protection du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles
Signé : Tarek CHIBOUB
20 DEC 2016

Le Directeur Général du Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais
Le Directeur Général
Jamel BERRA
Ministère de l'Industrie et du Commerce
C.A. Directeur Générale 1

Le Directeur Général du Centre Technique de l'Agro – Alimentaire
22 ديسمبر 2016
La Directrice Générale du
Centre Technique de l'Agro-Alimentaire
Narjes MASLAK EL HAMMAR
المركز الفني للمصناعات الغذائية
CENTRE TECHNIQUE DE L'AGRO ALIMENTAIRE

Ministre des Affaires Locales et de l'Environnement
Page 4 sur 4
Riadh MOUAKHAR

Merci pour votre attention